



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

### 8 août

**En 1646**, à Nantes, arrivée de Louise de Marillac et de six Filles de la Charité. En débarquant du bateau qui leur a fait descendre la Loire depuis Orléans, elles sont reçues triomphalement par des dames, des ecclésiastiques et une foule considérable. On les conduit en carrosse à l'hôpital Saint-René où les administrateurs les introduisent en leur déclarant qu'elles y ont tout pouvoir.

Toute la société nantaise vient voir ces messagères de la Charité ; et dans leurs cloîtres, les moniales qui ne peuvent sortir pour les aller voir, font grand bruit pour qu'on leur amène les filles de Monsieur Vincent. Elles seront satisfaites. Et dès le lendemain de leur arrivée, les Sœurs sont au travail<sup>1</sup>.

**En 1655**, un événement exceptionnel réunit les Filles de la Charité : l'érection officielle de la Compagnie, suite à l'approbation de l'Archevêque de Paris. L'origine de la confrérie des Servantes des pauvres est écrite sur un grand parchemin. A la suite de Louise de Marillac, les 41 Sœurs présentes signent le document : certaines, ne sachant pas écrire, mettent péniblement la première lettre de leur nom ou une croix. Monsieur Vincent signe le dernier.

Puis sont inscrits les noms de 101 autres Sœurs. Cette liste étant faite de mémoire, il n'existe pas encore de registre, des oublis sont faits : 25 noms au moins sont omis. Quoique le règlement de la Compagnie prévoit l'élection des Conseillères, Monsieur Vincent, avec l'accord de Louise de Marillac, juge bon de procéder lui-même à leur nomination. Mademoiselle *Le Gras* est maintenue dans sa charge de Supérieure, *Julienne Loret* est nommée Assistante, *Mathurine Guérin*, trésorière et *Jeanne Gressier* dépen-sière.

**En 1678**, à Bastia, en Corse, le contrat de fondation de la maison de Mission est passé, d'une part entre René Simon, visiteur d'Italie et délégué à cette fin par le supérieur général, M. Jolly ; et, d'autre part, Cosme Lomellini et Lue Durazzo, représentant les magistrats de Corse. Le Visiteur s'engage à maintenir à Bastia douze missionnaires — huit prêtres et quatre frères — pour toutes les fonctions de l'Institut et à n'établir — les Corses sont gens avisés — aucune autre maison dans l'Île, jusqu'à ce que celle de Bastia ait le personnel convenu. Les représentants de l'autre partie s'obligent à pourvoir à l'entretien des douze missionnaires, à leur payer chaque année cent écus, en monnaie de Gênes, à acheter un terrain pour y bâtir la maison au bout de quatre ans et une église au bout de sept ans ; enfin, à fournir la maison et l'église de meubles et d'ustensiles convenables. De 1678, année de cette fondation, jusqu'en 1796, année de sa suppression, la maison de Bastia aura vingt-trois supérieurs. Le premier, Jacques Sapia, y régnera quatre ans le plus long gouvernement fut celui de Dominique Maffei ; il y resta quinze ans supérieur<sup>2</sup>.

**En 1695**, suite à la requête présentée par les Filles de la Charité, Louis XIV leur accorde, à l'avenir, la dispense versement des droits d'amortissements (cf. mars 1693). En ce jour, le Parlement enregistre les lettres patentes du Roi.

**En 1703**, au cours de l'Assemblée générale de la Congrégation de la Mission, le Supérieur général, Monsieur Nicolas Pierron, malade et paralysé, donne sa démission. Monsieur François Watel est élu en ce jour. Il est âgé de 52 ans, et est entré dans la Congrégation de la Mission en 1670. Son généralat sera marqué par une grande paix.

**En 1710**, à Canton, sous la garde de six soldats, M. Appiani, le premier Lazariste qui ait posé le pied sur le sol de Chine est mis en prison, à l'instigation des Jésuites. Il vient déjà de faire deux ans et demi de détention à Pékin, pour avoir été trop fidèlement attaché au légat du Pape en Chine, le cardinal de Tournon, patriarche d'Antioche, qui condamnait les "Rites Chinois". Dans le cachot de Canton qu'il trouve plus commode que celui de Pékin, M. Appiani va passer seize ans ! Il ne sera libéré qu'en 1726, sur l'ordre de l'Empereur et à la prière du Pape Benoît XIII<sup>3</sup>.

**En 1725**, à Lyon, Antoine Jacquier qui sera le neuvième supérieur général de la Mission, est admis dans la Congrégation. il a dix-neuf ans. Il est né à Saint-Héand, dans l'actuel département de la Loire, et a fait ses études chez les Jésuites de Lyon qui pensèrent le voir entrer chez eux<sup>4</sup>.

**En 1730**, Monsieur Bonnet a reçu des administrateurs de l'Hôtel Dieu de Senlis, une lettre qu'il a transmis à la Supérieure Générale. Une quatrième Sœur est demandée car les trois premières ne peuvent plus suffire vu la quantité des pauvres et il est difficile de trouver des femmes pour les aider. (C)

**En 1788**, Monseigneur François de Bonal, Evêque de Clermont Ferrand, et Monsieur Besson, administrateur délégué par ses pairs, signent avec Mère Renée Dubois et les trois Sœurs officières le contrat d'établissement de huit Sœurs à l'hôpital de Clermont Ferrand. Outre le soin des malades, les Sœurs auront la responsabilité des classes et ouvrir pour les enfants de l'hôpital. Les Sœurs y seront envoyées en juin 1789, Sœur Judith Mousteyro qui terminera son mandat de Dépensière en sera la première Sœur Servante. (C)

1) Coste, I, pp. 486-187.

2) Notices, 111, p. 688.

3) Coste La Congrégation de la Mission, p. 200. Voir les détails de cette affaire dans les "Mémoires de la Congrégation" (1865) tomes IV et V.

4) Circulaires, 1. II, p. 1.

